

Adresser toute correspondance à :

28 Boulevard Foch
BOITE POSTALE 539
56805 PLOERMEL Cedex

Etude ouverte de :
9h à 12h
13h30 à 18h et 17h le vendredi
Fermée le Samedi
Sur rendez-vous uniquement

Tel : 02.97.74.05.38
Fax : 02.97.74.15.02

Mail : scpbinard-grand@notaires.fr

Parking privé

Ouvrir un dossier de succession

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS

Vous trouverez ci-dessous la liste généraliste des pièces à réunir en vue de la tenue du rendez-vous d'ouverture du dossier de succession. Elle a pour objet de nous permettre de vous conseiller au mieux dès le premier rendez-vous.

Cette liste n'est ni précise, ni exhaustive. Si certaines des pièces évoquées ne correspondent pas à votre situation, d'autres n'y figurant pas pourraient vous être demandées ultérieurement.

1. PIECES D'ETAT-CIVIL

✓ Etat-civil du défunt

- ❖ Extrait d'acte de décès
- ❖ Original du livret de famille du défunt
- ❖ Contrat de mariage du défunt
- ❖ Copie du pacte civil de solidarité (PACS)
- ❖ Acte de changement de régime matrimonial
- ❖ Donation entre époux et/ou testament
- ❖ Jugement de divorce ou de séparation de corps du défunt
- ❖ Jugement de mise sous tutelle ou curatelle

✓ Etat-civil du conjoint et des héritiers

- ❖ Copie complète du livret de famille
- ❖ Copie du contrat de mariage des héritiers
- ❖ Fiche de renseignements Héritier (en pièce jointe)
- ❖ Jugement d'adoption
- ❖ Jugement de mise sous tutelle ou curatelle
- ❖ Copie du pacte civil de solidarité (PACS)
- ❖ Pour les héritiers venant en représentation d'une personne prédécédée toutes pièces relatives à la succession de la personne prédécédée (acte de notoriété notamment), à défaut, nom et adresse du notaire ayant réglé la succession

2. PIECES RELATIVES AU PATRIMOINE

✓ **Donations antérieures**

- ❖ Copie des actes de donation et donation-partage reçus par un notaire, à défaut, nom et adresse du ou des notaires ayant reçus ces actes
- ❖ Copie des formulaires de déclaration des dons manuels enregistrés à la recette des impôts

✓ **Contrats d'assurance-vie**

- ❖ Copie des contrats de souscription, à défaut, tout relevé ou document comportant le nom et numéro des contrats et/ou compagnie d'assurance

N.B. Ces renseignements sont à fournir uniquement du chef du défunt si celui-ci était marié sous un régime de séparation de biens mais du chef des deux époux en cas de mariage sous le régime de la communauté.

✓ **Biens propres de chaque époux**

Pour les époux mariés sous le régime de communauté, les biens propres sont les biens dont l'un ou l'autre était propriétaire avant le mariage, ainsi que ceux recueillis pendant le mariage en remploi de biens propres.

○ **Pour les biens propres immobiliers**

- ❖ Titres de propriété des biens propres (même ceux détenus en nue-propriété) possédés au jour du mariage ou recueillis par les époux pendant le mariage (donation, donation-partage, partage, délivrance de legs, attestation de propriété, etc)
- ❖ Avec les quittances des frais et droits de succession)
- ❖ Règlement de copropriété si vente projetée
- ❖ Mémoires des travaux importants faits aux immeubles propres

○ **Pour les biens propres mobiliers**

- ❖ Pour les comptes en banque, portefeuille de titres nom et adresse de l'établissement bancaire ou organisme dépositaire de ces biens
- ❖ Titres sociaux de société non cotée copie des statuts, nom et adresse du représentant de la société
- ❖ Meubles meublants ; factures, inventaire de succession, copie de la déclaration de succession

○ **Récompenses**

Lorsque des transferts se sont produits entre les patrimoines propres des époux et la communauté, il est nécessaire d'établir un "compte de récompenses".

Exemples vente d'un bien provenant d'une succession sans remploi, travaux financés par la communauté sur un bien propre, remboursement pendant le mariage d'un prêt contracté avant le mariage.

Il est indispensable de nous faire part de toute opération similaire.

✓ **Biens communs/Biens personnels du défunt célibataire, veuf ou séparé de biens**

Ces renseignements sont à fournir uniquement du chef du défunt si celui-ci était célibataire, veuf ou marié sous le régime de la séparation de biens mais aussi du chef des deux époux si ceux-ci étaient mariés sous un régime de communauté.

○ **Pour les biens immobiliers**

- ❖ Titre(s) de propriété des immeubles
- ❖ Règlement de copropriété si vente projeté
- ❖ Adresse du syndic de copropriété
- ❖ Si un bien est loué baux en cours, dernière quittance et éventuellement, nom et adresse du gérant

○ **Pour les comptes bancaires et valeurs mobilières**

- ❖ Livrets de Caisse d'Epargne
- ❖ Banques : adresses et nombre de comptes ou relevés des comptes
- ❖ Assurance-vie et contrats assimilés (du défunt et du conjoint survivant commun en biens)
- ❖ Coffres fort
- ❖ Nom et coordonnées de tout organisme détenant des fonds ou valeurs, notamment au titre de l'épargne salariale, intéressement ou stock-option
- ❖ Montant des espèces au domicile, à l'hôpital ou maison de retraite
- ❖ Montant des bons du Trésor ou des bons anonymes

○ **Pour les actions et parts de sociétés non cotés**

- ❖ Copie des statuts
- ❖ Nombre de parts détenus par le défunt
- ❖ Nom et adresse du représentant de la société (gérant, président)

○ **Sommes prêtées ou dues par des tiers ou des héritiers**

- ❖ Nom et adresse du débiteur
- ❖ Montant dû et cause de la créance

○ **Automobiles, caravanes, remorques, bateaux**

- ❖ Automobile/moto/camion/tracteur certificat d'immatriculation (carte grise)
- ❖ Bateau ; acte de francisation
- ❖ Remorque : nom commercial du modèle

○ **Fonds de commerce, fonds artisanaux et libéraux**

- ❖ Titre(s) d'acquisition du fonds ;
- ❖ Numéro d'inscription au RCS (k-bis) et dernier bilan
- ❖ Nom et coordonnées de l'expert-comptable

✓ *Salaires, retraites, pensions, allocations*

- ❖ Salaires, retraite, titres et brevets de pension civile ou militaire du défunt et/ou du survivant (titre, relevé, mandat)
- ❖ Copie du dernier bulletin de salaire, à défaut, nom et adresse de l'employeur
- ❖ Copie des relevés de pensions de retraite et complémentaires retraite
- ❖ Assedic ou autres organismes sociaux
- ❖ Caisse d'Assurance Maladie

Ces renseignements sont à fournir même si vous avez déjà informé les organismes du décès (certaines allocations étant récupérables sur succession).

✓ *Passif*

- ❖ Prêts immobiliers ou à la consommation contrat de prêt, tableau d'amortissement, nom et adresse de l'organisme prêteur, numéro de prêt
- ❖ Cautions actes de cautionnement, à défaut, nom et adresse du créancier bénéficiant de la garantie
- ❖ Copie facture des frais funéraires

- ❖ Factures diverses dues au décès (EDF, GDF, Télécom, eau,...)
 - ❖ Bordereaux d'impôts de l'année en cours (fonciers, taxe d'habitation, IRPP, CSG, ISF)
 - ❖ Montant des droits dus au titre d'une succession antérieure et non encore réglés
 - ❖ Indemnité d'occupation due à un co-indivisaire
 - ❖ Loyers impayés (nom et coordonnées du bailleur)
 - ❖ Montant restant dû à la maison de retraite (nom et coordonnées de celle-ci)
 - ❖ Créance des personnels de maison et aides ménagères : nom et adresse des personnes employées, nom et adresse de l'organisme d'aide à domicile, numéro URSSAF
 - ❖ Charges de copropriété nom et adresse du syndic
 - ❖ Forfait journalier et frais d'hospitalisation
 - ❖ Fonds National de Solidarité, Aide Sociale
 - ❖ Prestation compensatoire due par le défunt
 - ❖ Pensions alimentaires dues par le défunt
- ✓ *Réintégration éventuelle à l'actif*
- ❖ Avez-vous fait des prélèvements récents sur les comptes du défunt ?